



Primes en cas de récupération des heures sup

Par **krikri80**, le **04/07/2013** à **17:37**

bonjour

salarié d'une entreprise de transport routier j'ai choisi de récupérer mes heures supplémentaires au lieu d'être payé. mais mon patron peut-il me supprimer mon panier et un pourcentage de mes primes divers quand je récupère une journée?

Par **P.M.**, le **04/07/2013** à **20:39**

Bonjour,

Il s'agit d'un repos compensateur de remplacement, majorations comprises, le panier ne se justifie que si vous travaillez et pour les primes, il faudrait savoir desquelles il s'agit...